

LE SITE DEF-HOLDING.COM

Categories: [Epargne](#), [Placements atypiques](#), [Produits classiques](#) : [Danger !](#)

Tag: [Enquête](#)



Le site propose la vente de vin. Il a été usurpé le nom d'une société créée en 1977 dont l'objet social concerne la vente de thé ou de café. On est assez loin du vin....C'est devenu une filiale d'une importante multinationale. Elle ne vendra jamais de vin ! Il est noter que le soit disant responsable du site est aussi victime d'une usurpation d'identité. Il s'agit en fait d'un haut responsable d'une autre multinationale ! Qui peut croire que cette personne va vendre du vin ?

Amateurs !

Le site internet

Il a été créé le 27/05/2024. Nous publions le whois :

<https://www.whois.com/whois/def-holding.com>

Nos recherches

Le site n'a pas l'agrément délivré par l'AMF. Ce simple fait doit vous faire fuir. Malgré cette opacité, nous avons pu collecter des informations restituées ci-dessous. Nous avons regroupé les informations par catégories.

Le téléphone

Le site utilise :

Le numéro 07 43 13 39 28

Il s'inscrit dans u_ne série intéressante :

cryptoxtrade.com	07 43 13 38 98
cryptoxtrade.com	07 43 13 39 04
720fx.com	07 43 13 39 30
def-holding.com	07 43 13 39 28

Les faux noms

Le site utilise :

- Mme Pascaline LEPELTIER

Les produits

Il est proposé d'investir dans le vin. Nous publions le mail envoyé aux potentiels clients. Nous vous laissons apprécier les 124 ans !!!! Le site a été créé en 2024 et la société dont on a usurpé le nom en 1977 !!! Quelle idée stupide....

[Le-mail-du-site-def-holding.pdf](#)

Vous trouverez ci-dessous le faux contrat proposé et la "belle plaquette" de ce site frauduleux :

[Le-contrat-du-site-def-Holding.pdf](#)

[La-plaquette-de-presentation-du-site-def-holding.pdf](#)

Les informations juridiques

Il a été usurpé le nom d'une société créée en 1977 dont l'objet social concerne la vente de thé ou de café. On est assez loin du vin....C'est devenu une filiale d'une importante multinationale. Elle ne vendra jamais de vin ! Il est noter que le soit disant responsable du site est aussi une usurpation d'identité. Il s'agit en fait d'un haut responsable d'une autre multinationale ! Qui peut croire que cette personne va vendre du vin ?

Amateurs !

Conclusion

Vous avez déjà versé des fonds que vous n'arrivez pas à récupérer ?

Si vous avez effectué un investissement qui se révèle être une arnaque, vous pouvez nous contacter

à <https://adcfrance.fr/contactez-nous/>. Il faudra simplement nous transférer tous les mails reçus y compris les RIB que vous avez utilisés pour faire les règlements.

Vous trouverez dans le lien ci-dessous des informations sur notre travail :

<https://adcfrance.fr/les-conseils/arnaque-aux-sites-dedies-a-l-epargne-les-premieres-informations-de-l-adc-france/>

Vous pouvez devenir des consommateurs actifs ! L'article publié ci-dessous peut vous permettre de récupérer un peu des fonds perdus mais vous pourrez aussi, si cela vous plait, jouer avec les escrocs ! Le must ? Ils ne peuvent pas savoir la situation !

<https://adcfrance.fr/epargne/arnaqueurs-franco-israeliens-bulgares-les-actions-des-consommateurs/>

L'association fera le maximum pour vous aider. Il vous sera simplement demandé une adhésion à 50 € incluant l'abonnement à notre revue trimestrielle ainsi qu'une participation de 50 € aux frais de l'action soit un total de 100 €. Vous trouverez deux numéros dans les liens ci-dessous :

Les conseils pratiques pour la gestion d'un litige

[Le numéro 152 de la revue Antipac](#)

L'apparition de l'ADC France :

[La revue Antipac n° 149](#)

Vous pouvez la réaliser avec le lien sécurisé ci-dessous :

<https://adcfrance.fr/adhesions-readhesions-adc-france/>

Vous pouvez aussi nous l'adresser par chèque à l'ordre de l'ADC France 3/5 Rue Guerrier de Dumast, 54000 NANCY

Vous êtes en contact avec le site sans avoir versé de fonds :

Nous publions ci-dessous des conseils pratiques pour détecter les sites frauduleux. Avant d'investir, faites les vérifications utiles. Cela va vous éviter des soucis importants. L'article publié fait 5 pages. Pour ne pas trop alourdir cette page, nous vous communiquons le lien :

<https://adcfrance.fr/epargne/investir-avec-internet-les-conseils-utiles-de-ladc-france/>

Vous pouvez nous transférer les mails reçus à <https://adcfrance.fr/contactez-nous/>

ATTENTION !

Si vous avez versé des fonds, vous devez impérativement déposer une plainte à la gendarmerie ou à la police dont vous dépendez. Il faut, si c'est le cas, préciser les documents personnels que

vous avez pu donner aux escrocs.

Si vous avez envoyé un justificatif d'identité et / ou un justificatif de domicile sans avoir versé de fonds, vous DEVEZ FAIRE UNE MAIN COURANTE à la police ou la gendarmerie dont vous dépendez.

Vos coordonnées sont entre les mains d'escrocs. Ils peuvent les utiliser soit pour tenter de vous arnaquer avec un autre produit soit en les revendant à d'autres escrocs comme les brouteurs du Bénin par exemple. Si cela se produit, vous pouvez nous transférer les mails reçus à <https://adcfrance.fr/contactez-nous/>

Nous tenons à préciser que toutes les recherches ont été sauvegardées sur un disque dur externe en PDF.

Par ailleurs, s'agissant de données publiques, nous ne retirerons aucune information sauf erreur matérielle. Cette demande devra être faite exclusivement par courrier recommandé avec AR. Aucune suite ne sera donnée pour toute demande faite par mail ou par téléphone.

